

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

17 septembre 2026

et qu'elle a été faite le

17 septembre 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 40

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 6

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_09_184

Objet :

Approbation de la charte
documentaire de la médiathèque
Jura Nord

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 septembre 2026***

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT, Mme Nathalie HONORIO **Evans :** M. Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX **Fraisans :** M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey :** M. Yves MATHIEU **La Barre :** M. Frédéric PAILLARD **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Gérome FASSET **Monteplain :** M. Maxime CHAUVIN **Montmirey-le-Château :** M. Gabriel DECHARRIERE **Mutigney :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Michel GRAS **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, Mme Barbara PANOUILLLOT **Ougney :** M. Cédric IVANES **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange :** Mme Marie-Hélène VACHET **Salans :** M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Saligney :** Mme Josette LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIANO **Taxenne :** M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT

Suppléés : **Courtefontaine :** Mme Laetitia PANIZ **Etrepigny :** M. Frédéric BREGAND **Our :** M. Jean-Pierre BURGSTALLER

Absents excusés : **Dampierre :** M. Aurélien PHILIPPE **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Orchamps :** M. Olivier DEMANDRE, Mme Séverine POIDEVIN **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Vitreux :** M. Hervé LEVY

Secrétaire de séance : Mme Aurore ROUX

Procurations de vote :

Mandants : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS) Mme Séverine POIDEVIN (ORCHAMPS)

Mandataires : M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) Mme Barbara PANOUILLLOT (ORCHAMPS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

APPROBATION DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE JURA NORD

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux bibliothèques et à la lecture publique ;

Considérant que la Communauté de Communes Jura Nord développe et coordonne un réseau de lecture publique intercommunal au travers de la Médiathèque Jura Nord et de ses collections ;

Considérant que la politique documentaire constitue un cadre de référence permettant de définir les principes qui encadrent la constitution, le développement, la gestion et l'évolution des collections des médiathèques de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Considérant que la Charte documentaire a pour objet de présenter la collection des médiathèques de la Communauté de Communes Jura Nord, ses publics cibles ainsi que les modalités de sa constitution ;

Considérant que cette charte vise également à préciser la politique documentaire de la Médiathèque Jura Nord en rendant publics les grands principes qui encadrent le développement et la gestion des collections ;

Considérant que l'élaboration de cette charte permet ainsi de formaliser et de rendre lisibles les orientations retenues en matière de politique documentaire au sein du réseau de lecture publique intercommunal ;

Considérant qu'il convient de soumettre cette Charte documentaire à l'approbation du Conseil Communautaire ;

Cette charte documentaire est jointe en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve la Charte documentaire de la Médiathèque Jura Nord, en annexe séparée ;**
- **Approuve les principes et orientations définis dans cette charte concernant la constitution, le développement et la gestion des collections des médiathèques de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Précise que la présente Charte documentaire est établie pour une durée de cinq ans à compter de son approbation ;**
- **Précise qu'elle fera l'objet d'une révision en 2031, afin de tenir compte notamment des évolutions sociétales, de l'évolution du réseau de lecture publique intercommunal et de ses missions ;**
- **Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

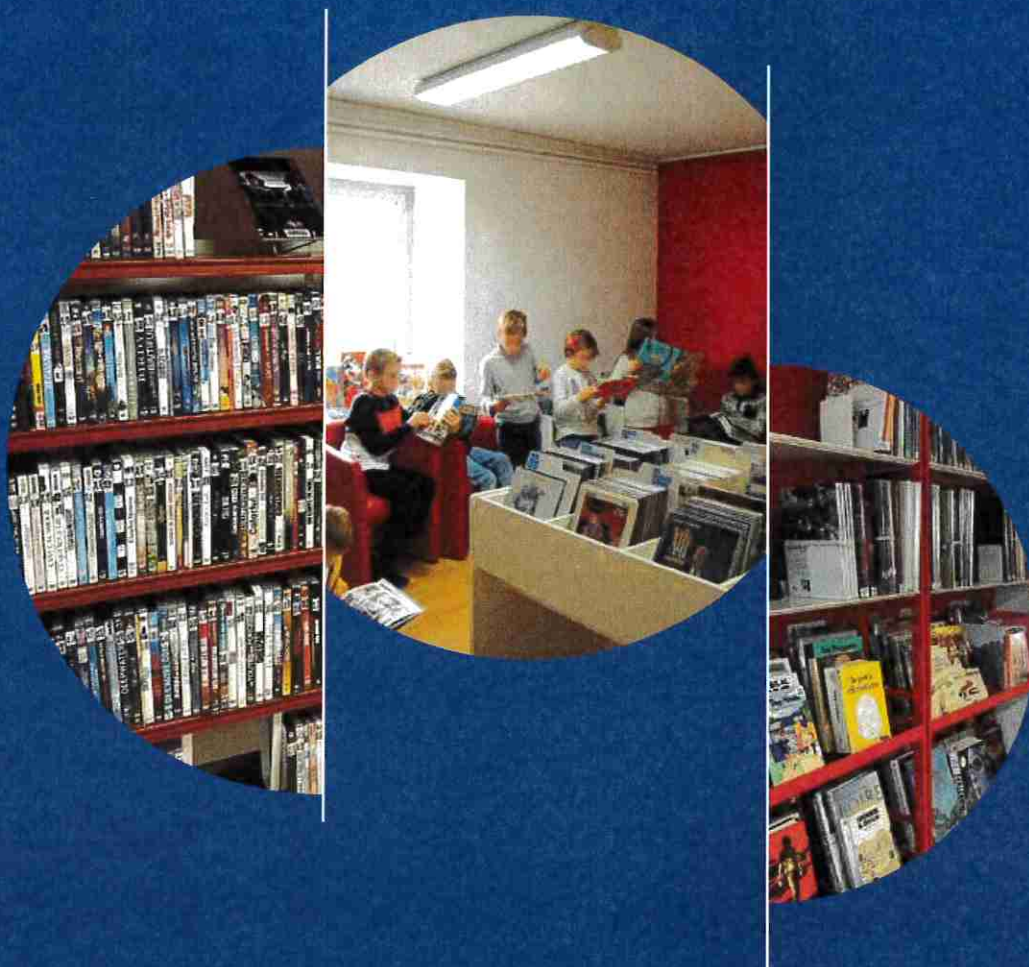
Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0



Médiathèque
Jura Nord



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

Berger
Levisait

ID : 039-243900560-20260924-DCC2026_09_184-DE

Charte documentaire

MÉDIATHÈQUE

Jura Nord



Communauté de Communes Jura Nord
1 chemin du Tissage, 39700 DAMPIERRE

☎ 03 84 71 12 17

✉ contact@jura-nord.com

www.jura-nord.com

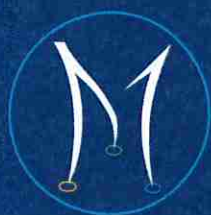
Sommaire

Charte documentaire

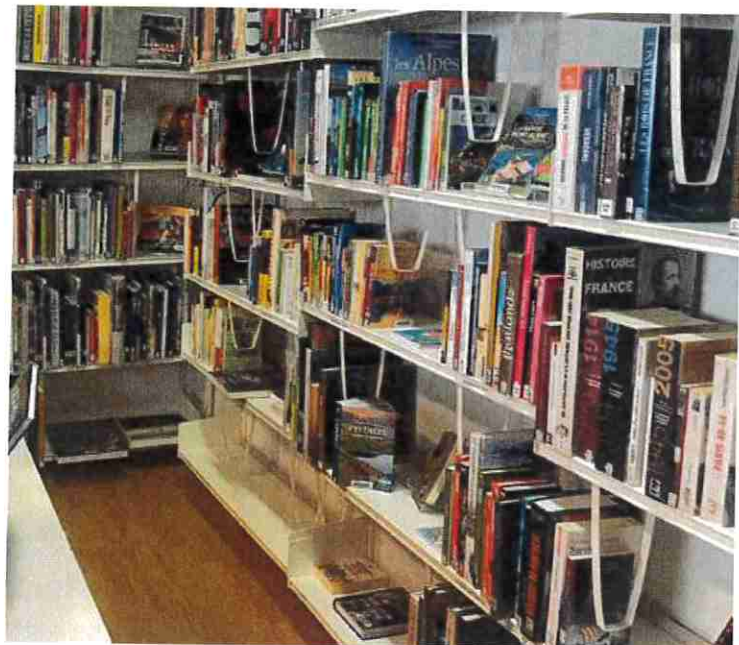
Médiathèque Jura Nord



Préambule	01
1/ La Médiathèque Jura Nord et ses missions	02
1.1 Présentation de la Médiathèque Jura Nord (MJN)	02
1.2 Missions des bibliothèques publiques	03
1.3 Missions spécifiques	04
2/ Les collections : principes et présentation	05
2.1 Principes : une collection au service de la population	05
2.2 Présentation des collections de la Médiathèque Jura Nord	06
3-Principes généraux de la politique documentaire	07
3.1 Acquisitions	07
3.2 Conservation et élimination	10
3.3 Accès et médiation	11
3.4 Réseau et partenariat	12
Conclusion	13



Médiathèque
Jura Nord



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 039-243900560-20260924-DCC2026_09_184-DE

Berger
Levrault

Préambule

La loi Robert du 21 décembre 2021

relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique rend obligatoire l'adoption de ce document pour toutes les bibliothèques publiques.



ARTICLE 7 | CP art. L310-6

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement.

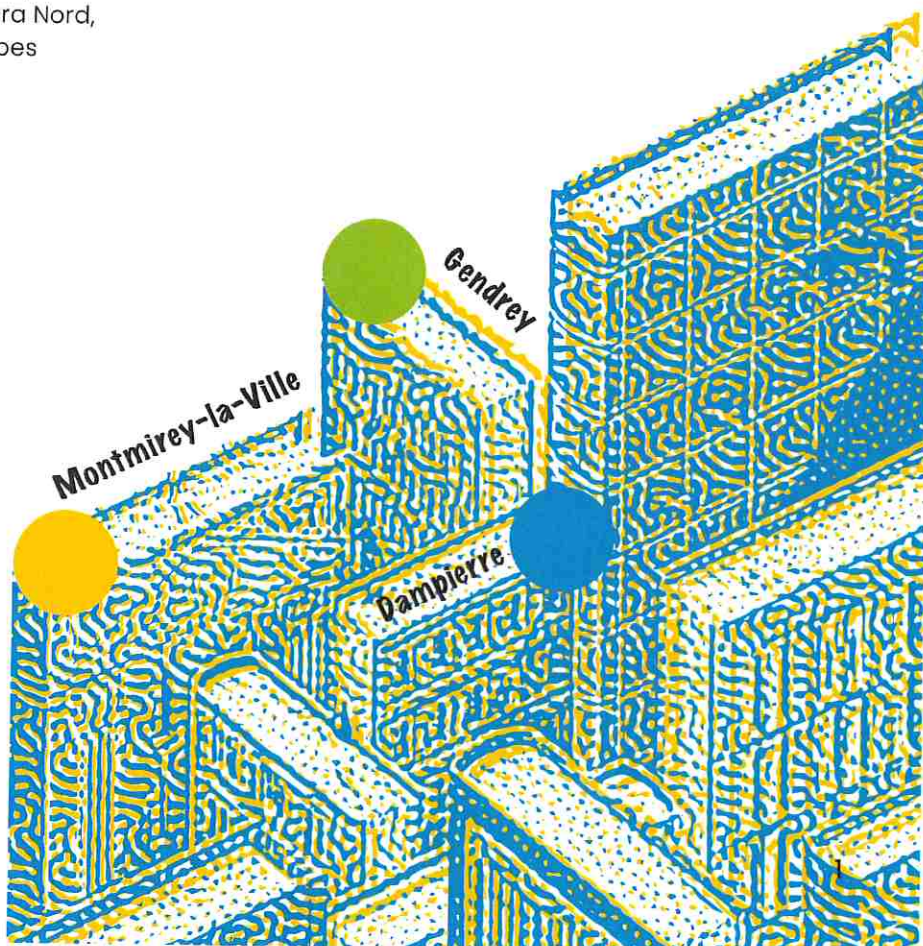
Charte documentaire *Médiathèque Jura Nord*

Préambule

Cette charte documentaire a pour objet de présenter la collection des médiathèques de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN), ses publics cibles et les modalités de sa constitution.

Elle vise également à préciser la politique documentaire de la Médiathèque Jura Nord, en rendant publics les grands principes qui encadrent le développement et la gestion des collections.

Cette charte documentaire sera présentée puis soumise au vote du conseil communautaire, conformément à la réglementation en vigueur. Elle est **établie pour une durée de cinq ans** et fera l'objet d'une révision en 2031, afin de tenir compte des évolutions sociétales, du réseau de lecture publique intercommunal et de ses missions.





1 / La Médiathèque Jura Nord et ses *missions*

1.1 | Présentation de la MJN

Le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) est composé de **deux médiathèques et d'un point lecture**.

Ce réseau dessert la population des 32 villages de l'intercommunalité. Il s'appuie sur ses lieux, ses collections, ses services et animations pour proposer une offre de culture, de loisirs, d'information à destination de tous les publics.

Le réseau de lecture publique a fait l'objet d'un **PCSES (Project culturel, scientifique, éducatif et social)** voté en février 2025. Ce document comporte un diagnostic complet du réseau de lecture publique de la CCJN (sa population, son territoire...) en mettant en lumière ses forces et ses faiblesses.

À partir de **septembre 2026**,
le fonctionnement en réseau
sera **simplifié et unifié**
avec un réseau totalement
intercommunal : deux
médiathèques et un point
lecture « associé ».

Des outils informatiques et numériques communs, une carte unique pour l'utilisateur, et la possibilité d'emprunter et rendre des documents dans n'importe quelle médiathèque.

■ Carte du réseau de lecture publique Jura Nord



www.mediatheque.jura-nord.com

Médiathèque de Gendrey



○ Mardi : 13h30 - 18h
Mercredi : 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 19h
Samedi : 13h30 - 16h

📍 9, Rue Richebourg
39350 Gendrey
☎ 03 84 81 08 88

Médiathèque de Dampierre



○ Lundi : 15h - 18h
Mercredi : 09h30 - 12h30
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 09h30 - 12h30

📍 2, route de Fraisans
39700 Dampierre
☎ 03 84 71 14 82

Médiathèque du Criquelire



Point lecture
○ Mardi : 15h - 18h
Le 1^{er} samedi du mois

📍 École de Montmirey-la-Ville
35 rue Alexis Millardet
39290 Montmirey-la-Ville
☎ 03 84 70 24 58



1.2 | Missions des bibliothèques publiques

Pour rappel, la loi définit les missions des bibliothèques publiques et préconise des actions essentielles :

- ✓ **GARANTIR L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS** à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.
- ✓ **CONSTITUER, CONSERVER ET COMMUNIQUER** des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique.
- ✓ **CONTRIBUER** à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme.



La loi précise également les moyens pour y parvenir :

- **Des collections** pluralistes, diversifiées et actualisées, sous forme physique et numérique.
- **Des services, activités et outils** facilement accessibles aux publics.



■ Point lecture du Crielire à Montmirey-la-Ville



PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL, ÉDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

Sur le plan de l'offre documentaire, le PCSES a préconisé de :

- ➔ **Mener une politique globale d'accès à la lecture publique équitable pour tous les habitants du territoire** en portant une attention au maillage tout en tenant compte de la question de l'isolement.
- ➔ **Faire évoluer en symbiose la politique documentaire et la stratégie d'action culturelle.**
- ➔ **Développer le rôle d'agitateur culturel et innovant.**

1-3-Missions spécifiques

La politique documentaire de notre établissement répond naturellement aux missions dédiées au réseau de la Médiathèque Jura Nord en lien notamment avec sa politique d'accueil et d'actions culturelles.

Elle est également le fruit d'une politique de réseau, d'une organisation de travail avec ses 3 médiathèques aux tailles et organisations particulières.

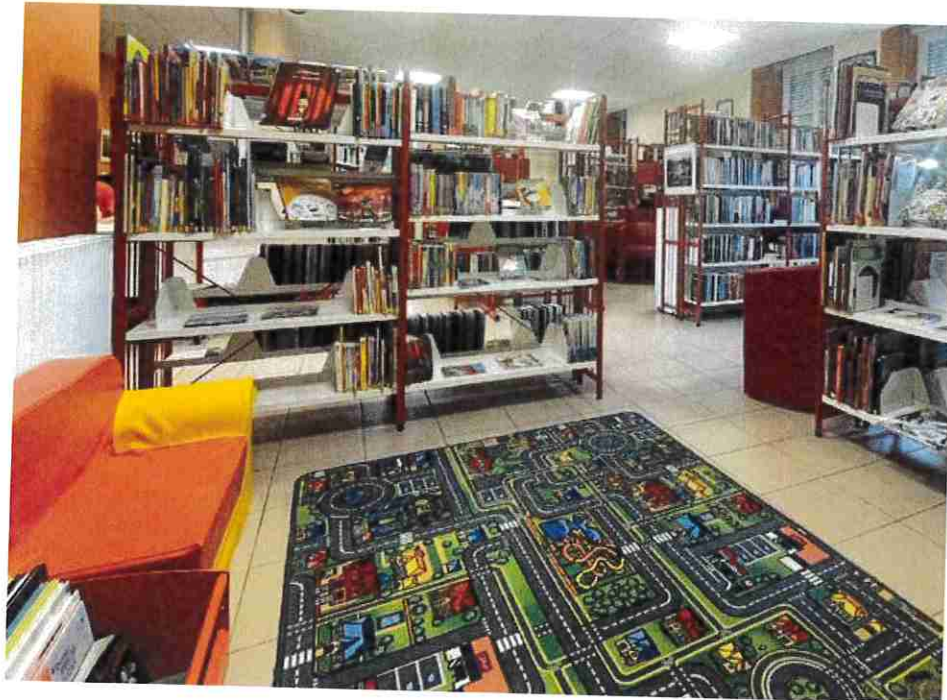
Le PCSES a également préconisé des axes comme l'**équilibre des collections jeunesse/collections adulte**, d'amplifier l'offre à l'intention de la **petite enfance**, la jeunesse et la famille, d'abonder des fonds de type malle, de développer des fonds spécifiques.

Le PCSES a mis en avant la **mission écologique** de la médiathèque avec le développement d'une offre documentaire sur ce thème, de la **sobriété** en matière d'équipement des documents, et de favoriser l'**économie circulaire**.

■ Médiathèque de Gendrey



2 / Les collections : principes et présentation



Médiathèque de Dampierre

2.1 | Principes : UNE COLLECTION AU SERVICE DE LA POPULATION

Comme le rappelle le [manifeste IFLA](#) (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèque) / UNESCO sur les bibliothèques publiques de 2022 :

« Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous. »

Les collections des bibliothèques doivent être **pluralistes, diversifiées**, sans être exhaustives.

Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales.

Elles doivent être **exemptes de toute forme de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales**.

Les collections doivent être **pertinentes et de qualité**, en tenant compte de l'environnement local, de la langue et de la **diversité culturelle** de la communauté.

Elles doivent également **refléter les tendances actuelles** et **l'évolution de la société**, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines. Elles sont donc **régulièrement renouvelées et actualisées**.

Dans un enjeu d'**égalité d'accès**, les collections s'adaptent aux besoins des habitants. Elles sont également constituées en adéquation avec les usages et attentes du public.

Les collections doivent être **accessibles à tous les publics**, en particulier aux personnes en situation de handicap ou ne pouvant se déplacer.

Les collections doivent **respecter les dispositions législatives et réglementaires et les décisions de justice**, telles que l'interdiction d'un livre à la vente ou sa lecture par un mineur.

Elles sont **exemptes de toute publication incitant à la discrimination et à la violence**.

2.2 | Présentation des collections de la Médiathèque Jura Nord

Les **collections physiques** des médiathèques Jura Nord sont **accessibles gratuitement à la consultation six jours sur sept** (et sept jours sur sept pour les ressources numériques).

Elles se composent de **documents physiques et numériques**. Réparties sur trois sites, elles regroupent **plus de 30 000 documents**, parmi lesquels des livres, magazines et journaux, CD, DVD, livres audio, partitions, jeux de société, jeux vidéo, ainsi que des objets tels que des liseuses, tablettes, lecteurs DVD ou platines vinyles.

Conformément au principe d'accessibilité, les médiathèques proposent également des **collections adaptées aux personnes en situation de handicap** : livres adaptés et en gros caractères, films en audiodescription, lecteurs Daisy, ainsi que des ressources numériques (convention Éole).

Collection DVD, Médiathèque Gendrey



Ces fonds sont complétés par une **collection en ligne accessible à tous ses abonnés** par l'intermédiaire de la plateforme départementale JUMEL.

Cette collection numérique se compose de livres numériques, de films, de magazines et journaux, de musique, de formations et autres contenus en ligne.



<https://www.jumel39.fr>

Les collections des médiathèques Jura Nord sont composées de **documents acquis et appartenant à la Communauté de Communes Jura Nord**, mais également d'une part importante de **fonds appartenant au département du Jura** par l'intermédiaire de sa médiathèque départementale (MDJ).

Ces fonds départementaux sont issus d'un emprunt temporaire, mais également de fonds permanents laissés en dépôt lors de la cession d'activité de l'annexe de la MDJ à Gendrey aux débuts des années 2000.

La Médiathèque Jura Nord propose à la population une offre documentaire généraliste, à destination du grand public, visant à favoriser l'accès à la lecture, à l'information et aux œuvres culturelles, à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et à offrir des ressources de divertissement.

Elle ne dispose pas de fonds patrimonial et n'a pas vocation à assurer une mission de conservation de collections spécifiques, à l'exception, de manière limitée, de fonds à caractère local



3 / Principes généraux de la politique documentaire



La politique documentaire constitue l'ensemble des objectifs et processus visant à piloter le développement et la gestion des collections.

Elle recouvre :

- La politique d'acquisition
- La politique de conservation et d'élimination
- La politique d'accès et de médiation
- L'organisation en lien avec le réseau et les partenaires.

Elle est définie par le responsable de la médiathèque, sous l'autorité du président de la CCJN. Elle est mise en application par le responsable de la médiathèque, en concertation avec l'ensemble de son équipe.

La charte documentaire présentée ici est un outil de communication résumant les principes de la politique documentaire de l'établissement. Cet outil sera complété par un programme des collections avec différents outils, comme un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation des collections, et des fiches domaines.

3.1 | Acquisitions

CRITÈRES D'ACQUISITION

Les acquisitions reposent sur plusieurs critères complémentaires :

- ✓ **PLURALISME ET NEUTRALITÉ** : les collections reflètent la diversité des idées et des expressions, dans le respect du principe de neutralité. Elles visent à répondre aux attentes d'un large public tout en valorisant des œuvres de qualité, y compris peu médiatisées.
- ✓ **NIVEAUX DE LECTURE** : les collections s'adressent prioritairement à un public large, avec des documents de vulgarisation. Elles peuvent être complétées, selon les domaines, par des ouvrages de niveau plus spécialisé.
- ✓ **ACTUALITÉ ET PÉRENNITÉ** : les collections rendent compte de la production éditoriale et de l'actualité culturelle, tout en répondant à la demande de nouveautés. Elles s'inscrivent également dans la durée en intégrant des documents de référence. À ce titre, certains documents peuvent ne pas être acquis, notamment lorsque le titre est trop ancien.
- ✓ **ANCRAGE LOCAL** : les collections intègrent des documents présentant un intérêt particulier pour le territoire.

- ✓ **NOMBRE D'EXEMPLAIRES** : les documents sont acquis en un seul exemplaire. Des exceptions peuvent être envisagées dans le cadre d'animations spécifiques (par exemple, rencontres d'auteurs) ou pour des titres rencontrant un fort succès et faisant l'objet de nombreuses réservations.

La médiathèque peut également décider de ne pas acquérir un document lorsque le sujet ou l'auteur est déjà largement représenté dans les collections.

- ✓ **FORMAT** : les éditions originales sont privilégiées. Les formats de poche peuvent être acquis en l'absence d'alternative ou en fonction des besoins.



OUTILS ET SOURCES D'ACQUISITION

Pour mener à bien ses acquisitions, le personnel s'appuie sur différents outils et sources d'information, et dispose du temps nécessaire à leur consultation. Ces ressources peuvent être matérielles (revues spécialisées) ou numériques.

Les acquéreurs peuvent également participer à des **comités d'acquisition**, des **journées professionnelles**, de **présentation ou de formation**, afin d'actualiser leurs connaissances.

Les usagers ont la possibilité de proposer des **suggestions d'achat**, soit directement auprès des bibliothécaires, soit via le site de la médiathèque. Ces propositions sont étudiées au regard des critères d'acquisition et des contraintes budgétaires. Une réponse est systématiquement apportée à chaque demande.



Par ailleurs, les suggestions du public s'expriment également lors des trois soirées « **Apérilire** », au cours desquelles les lecteurs partagent leurs coups de cœur, susceptibles d'être acquis et valorisés par la médiathèque.



■ Dédicasse Lulu CONVERSE, Dampierre



■ Soirée Apérilire, Gendrey

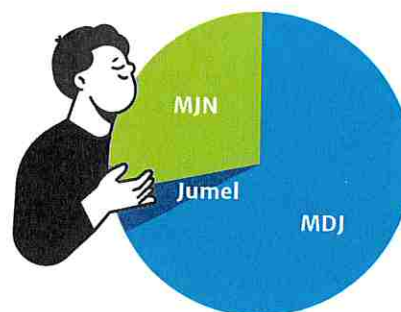
MODALITÉS D'ACQUISITION

- ✓ **ACHAT** : La première source d'acquisition de la médiathèque est l'achat. Non tenu à l'élaboration de marché, la médiathèque privilégie des fournisseurs (moins de 50 km) pour les livres ou les jeux. Elle fait appel à des fournisseurs spécifiques, notamment pour s'acquitter des droits pour certains supports (DVD). Les acquisitions de revues se font par abonnement directement auprès des éditeurs. Exceptionnellement, la médiathèque peut faire appel à des soldeurs pour des livres tombés dans le second marché du livre.
- ✓ **PRÊT DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU JURA (MDJ)** : en complément des collections à fort taux de rotation (BD), pour le complément de domaines limités en fonds (série DVD, livres lus), des collections plus anciennes ou plus difficiles à acquérir (livres en langues étrangères). La médiathèque départementale est également le fournisseur unique du fonds de partitions de musique.

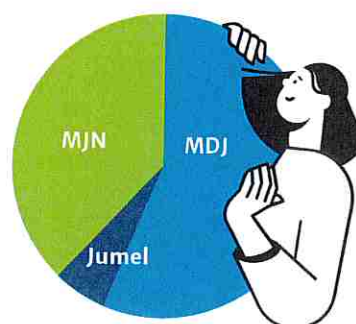
Rappel du fonctionnement : sont envoyées à la MDJ des demandes de lecteurs, de collectivités, de compléments de fonds. Les documents demandés sont transmis au réseau Jura Nord par une navette hebdomadaire (avec les documents demandés via Jumel). À ces navettes s'ajoute un grand volume de documents choisis par l'équipe de la médiathèque Jura Nord qui se déplace une à deux fois par an à Lons pour choisir sur place environ un millier de documents.

En termes de part, sur une année normale comme 2023 avec deux changements de fonds : les 2/3 des documents acquis hors périodique proviennent de la MDJ, 30% des acquisitions propres de la MJN et moins de 5% par Jumel. En 2025, avec un seul changement dû aux travaux (comme en 2024), cette part naturellement est moindre, mais reste très importante.

Acquisitions 2023



Acquisitions 2025



- ✓ **PRÊT ENTRE MÉDIATHÈQUES (JUMEL)** : ce service supplémentaire est destiné aux lecteurs qui peuvent demander à emprunter des livres et CD directement dans d'autres médiathèques du département via la plateforme Jumel.
- ✓ **DONS** : la médiathèque se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dons ou les legs. Une partie de ses dons peut servir à l'enrichissement des collections de l'établissement à l'exclusion des documents soumis à des droits de diffusion.

En matière de dons, la médiathèque accepte un grand nombre de dons de particulier pour compléter sa vente de documents (voir plus loin). Pour ce faire, elle a défini les modalités d'acceptation de dons que l'on peut trouver sur le site de la médiathèque (exclusion des livres abîmés, reliés, encyclopédies, manuels scolaires...). Les dons sont donc triés et ceux destinés à la vente sont stockés dans le garage de Gendrey.



3.2 | Conservation et élimination

La Médiathèque Jura Nord met à disposition du public des collections courantes et ne dispose pas de fonds patrimoniaux ; elle n'a donc pas vocation à assurer une mission de conservation.

Toutefois, en raison de son histoire et de la configuration de ses locaux, la médiathèque de Gendrey dispose d'un important **espace de réserve**, appelé « magasin », permettant le stockage d'un grand nombre de documents. Celui-ci comprend des ouvrages de fiction, des documentaires, des revues ainsi que des collections multimédias (CD, DVD).

Une part importante de ces documents provient du fonds laissé par la Médiathèque départementale lors de son départ au début des années 2000, et fait l'objet d'une restitution progressive au fil des années

ÉLIMINATION OU DÉSHERBAGE

Compte tenu de ses capacités de stockage non extensible, et de la volonté de proposer un fonds attractif et actualisé, la médiathèque doit éliminer une partie de ses collections chaque année. Ce processus s'appelle le désherbage.

CRITÈRES DE DÉSHERBAGE

Un premier niveau de désherbage concerne les documents abîmés, usés et non réparables, ou au contenu devenu obsolète : ces documents seront retirés des collections.

Un deuxième niveau de désherbage croquera plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs : âge des documents, aspect des documents, nombre de prêts, date de dernier prêt, auteurs ou sujets surreprésentés.

Les journaux et revues sont éliminés à l'issue d'une période définie pour chaque titre.

DEVENIR DES DOCUMENTS DÉSHERBÉS : PILON, MAGASIN ET VENTE

Les documents abîmés sont retirés des collections et éliminés (mise au pilon).

Les documents désherbés peuvent, dans un premier temps, être conservés en réserve (« magasin »), notamment pour la littérature classique ou les anciennes années de magazines, afin de compléter le fonds documentaire. Ces documents restent signalés au catalogue et peuvent être consultés sur demande ou par réservation.

Une partie des documents retirés des collections fait l'objet d'une **vente organisée par la médiathèque tous les deux à trois ans**. Cette braderie s'inscrit dans un cadre réglementaire, avec une délibération accompagnée du listing des documents concernés. Elle porte sur la majorité des supports (imprimés, revues, CD, DVD, jeux).

Proposés à un prix symbolique, ces documents constituent une ressource complémentaire pour le budget d'acquisition de la médiathèque.



Cette vente s'inscrit également dans une démarche environnementale et solidaire portée par la médiathèque. Les documents non vendus sont ensuite redistribués aux écoles et aux centres de loisirs intercommunaux, ainsi qu'aux responsables de boîtes à livres. Les exemplaires restants intègrent un nouveau circuit de valorisation, via leur récupération par la LCG (Ligue contre le gaspillage).

L'ensemble des documents mis au pilon ou proposés à la vente est préalablement retiré des collections de la médiathèque et fait l'objet d'un traitement matériel spécifique (estampillage, suppression du code-barres, etc.).

Dans le cas des documents éliminés, leur dépôt en déchetterie implique un tri des matériaux en fonction de leur nature.



3.3 | Accès et médiation

ACCÈS

Les médiathèques de la Communauté de Communes Jura Nord offrent un accès libre et gratuit à leurs espaces et à la consultation sur place de leurs collections. Chacun peut ainsi venir consulter les documents en libre accès.

L'emprunt de documents ainsi que l'accès aux ressources numériques nécessitent une inscription, dont les tarifs sont fixés par la CCJN et consultables en ligne.

La majorité des documents est empruntable directement par le public, à l'exception de certains supports, tels que les documents conservés en magasin ou les jeux vidéo. Le prêt de certains objets, notamment numériques (liseuses, lecteurs DVD, etc.), est encadré par des chartes spécifiques.

Les collections sont organisées selon un plan de classement adapté aux différents types de documents. Les systèmes de classification utilisés (Dewey, PDCM, ESAR) sont ceux couramment en vigueur dans les médiathèques publiques.

ACCÈS À DISTANCE

Le **catalogue en ligne** des collections est en accès libre à tous, inscrits comme non-inscrits. Les usagers peuvent également consulter leur compte et gérer leurs emprunts (prolongations, réservations) via le site de la médiathèque ou l'application dédiée (Decapocket).

🌐 <https://mediatheque.jura-nord.com>



PORTAGE À DOMICILE

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, un

service de portage à domicile est disponible sur demande. Il est effectué et organisé par les bibliothécaires avec l'aide des porteurs bénévoles de l'association ABC (**Amis de la Bibliothèque de la Comcom**).

ACCÈS EN LIGNE



Pour accéder aux ressources en ligne du **portail départemental JUMEL**, il faut être inscrit dans l'une des médiathèques Jura Nord. C'est sur ce même portail que les usagers peuvent demander des documents d'autres médiathèques jurassiennes.

🌐 Accéder au portail JUMEL : <https://www.jumel39.fr>



MÉDIATION

Au sein de chaque médiathèque, les collections font l'objet d'une valorisation continue, selon différentes modalités.

Sur place, les bibliothécaires accompagnent les usagers par des **conseils personnalisés** et des **recherches documentaires**. Les collections sont également mises en avant à travers des présentations en rayon, sur **présentoirs ou tables thématiques**, ainsi que par des dispositifs dédiés tels que le **tourniquet des nouveautés** à Gendrey, des affiches ou des **sélections « coups de cœur »**.

Cette médiation se prolonge par des **animations** mettant directement en valeur les collections, comme les **soirées « Apérilire »** ou les séances de **présentation de jeux**.

En ligne, le site de la médiathèque et les réseaux sociaux relaient ces actions à travers des sélections mensuelles de coups de cœur des bibliothécaires et la présentation des nouveautés par type de support.

Dans le réseau Jura Nord, la notion de « nouveauté » s'étend sur une durée de trois mois. Ces documents sont signalés comme tels dans le logiciel de gestion, leur emprunt est limité en nombre et ils ne sont pas éligibles au prêt Jumel.



3.4 | Réseau et partenariat

UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN RÉSEAU

En raison de son organisation, la politique documentaire du réseau Jura Nord est dite « intégrée ». **Les acquisitions sont assurées par les professionnels de la médiathèque**, chacun étant référent d'un ou plusieurs domaines, pour l'ensemble du réseau.

La répartition des documents s'effectue en fonction de la taille des équipements et de leur fréquentation. La médiathèque de Gendrey accueille traditionnellement une part importante des nouveautés. Toutefois, cet écart tend à se réduire au profit d'une répartition plus équilibrée avec Dampierre, en cohérence avec la distribution globale des collections. Cette prépondérance de Gendrey devrait également s'atténuer avec l'intégration du Crielire à partir de septembre 2026.

La répartition des acquisitions tient compte des spécificités de chaque site (par exemple, le fonds musical de Dampierre), des capacités d'accueil des espaces, ainsi que des publics desservis. Elle intègre également, de manière ponctuelle, des ajustements liés aux suites de séries, à l'équilibre des genres ou à la présence d'auteurs particulièrement représentés.

Cette organisation est complétée par des **mouvements de collections entre les sites**, en lien notamment avec le renouvellement annuel des fonds de la Médiathèque départementale. À titre d'exemple, le fonds du Crielire est intégralement renouvelé au mois de juillet. À Dampierre, les fonds à forte rotation (bandes dessinées, romans adultes, jeux, DVD) font également l'objet d'un renouvellement annuel.

DES PARTENARIATS

La Médiathèque Jura Nord a pour ambition de s'inscrire pleinement dans le tissu institutionnel et associatif du territoire, notamment dans les domaines culturel, éducatif et de loisirs. Ceci afin de **développer le goût de la lecture, faire connaître les services proposés, diversifier le public et répondre aux besoins du territoire.**

- ✓ **JEUNESSE** : la médiathèque travaille en lien avec les structures scolaires, de la maternelle au secondaire, ainsi qu'avec les acteurs de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse (accueils de loisirs, secteur jeunes). Ces partenaires mobilisent les ressources de la médiathèque, dont les acquisitions et la répartition des collections tiennent compte de leurs besoins (par exemple, le fonds petite enfance). Depuis 2025, un service de malles thématiques est proposé aux accueils de loisirs.
- ✓ **SECTEUR ASSOCIATIF** : la médiathèque collabore avec les associations locales, notamment culturelles, en intégrant leurs projets et besoins dans son fonctionnement. Le fonds de partitions a ainsi été développé en lien avec l'École de musique, et une réflexion est en cours autour du prêt d'instruments. Certaines associations sollicitent également la médiathèque dans le cadre de leurs actions (présentation de documents pour des spectacles aux Forges, prêt de jeux pour des soirées organisées par le Foyer rural de Rans).
- ✓ **CHAMP SOCIAL** : la médiathèque entretient des liens avec des structures sociales du territoire, en particulier les résidences pour personnes âgées et les établissements liés au handicap. Leurs besoins spécifiques sont pris en compte dans la politique d'acquisition et les actions proposées.



Conclusion

Les collections font l'objet d'une évaluation régulière afin de garantir leur adéquation avec les besoins, les attentes et les usages de la population.

La présente charte est révisée tous les cinq ans et soumise à l'examen des élus.



Médiathèque
Jura Nord

Médiathèque de Gendrey



○ Mardi : 13h30 – 18h
Mercredi : 13h30 – 18h
Vendredi : 13h30 – 19h
Samedi : 13h30 – 16h

📍 9, Rue Richebourg
39350 Gendrey
☎ 03 84 81 08 88

Médiathèque de Dampierre



○ Lundi : 15h – 18h
Mercredi : 09h30 – 12h30
Jeudi : 15h – 18h
Samedi : 09h30 – 12h30

📍 2, route de Fraisans
39700 Dampierre
☎ 03 84 71 14 82

Médiathèque du Criquelire



Point lecture
○ Mardi : 15h – 18h
Le 1^{er} samedi du mois

📍 École de Montmirey-la-Ville
35 rue Alexis Millardet
39290 Montmirey-la-Ville
☎ 03 84 70 24 58

www.mediatheque.jura-nord.com